

Nous rappelons que le dossier d'inscription **complet** à remettre sera composé comme suit :

- **La demande d'adhésion** (licence ou double appartenance ou sans activités sportives)
- **Le certificat médical** (CACI)* ou l'annexe 1 (conseil de santé – **attestation sur l'honneur**) rempli, daté et signé
- Le **chèque** à l'ordre de l'ASAV Rando

Le dossier COMPLET sous enveloppe sera remis à une animatrice ou un animateur au cours des randonnées.

Il pourra également être déposé ou envoyé par courrier à l'adresse suivante :

ASAV Rando – Maison du Sport -8bis, rue Paul Langevin -58640 VARENNES-VAUZELLES

Les documents sont également téléchargeables sur notre site :

<https://asavrando.e-monsite.com>

**certificat médical ou attestation sur l'honneur*

PREMIÈRE PRISE DE LICENCE : Le certificat médical (CACI) est **OBLIGATOIRE** pour toute première prise de licence et à chaque reprise de licence **après une interruption de deux saisons ou plus**

Il est fortement recommandé pour tout adhérent âgé de 70 ans et plus

RENOUVELLEMENT DE LICENCE : Dans le cas où il n'est pas requis, le pratiquant doit attester sur l'honneur avoir pris connaissance des conseils de santé et **joindre obligatoirement cette attestation au bulletin d'adhésion avec licence.**